

Répartition des richesses - Préambule

En préambule, il me paraît bon de rappeler qu'il semble relever de la nature humaine d'attacher d'autant plus d'importance aux faits qu'ils nous touchent de près. On est plus affecté par la bronchite de notre enfant que par l'épidémie de choléra en Haïti et que par le petit milliard d'individus qui ne mangent pas à leur faim.

Cela ne nous interdit pas d'essayer d'éclairer les chiffres qui quantifient en partie la répartition des richesses en France.

Notre but est de donner une réalité perceptible à des idées pas du tout quantifiées. Nous verrons que les objectifs de la répartition par l'impôt (sans reversements) sont difficiles à atteindre, que l'idée reçue que l'appauvrissement des riches procurerait un bénéfice négligeable aux pauvres est fautive, et qu'il y a des façons très différentes d'atteindre un objectif de réduction seulement mesuré par le rapport des revenus du plus riche au plus pauvre.

Il ne s'agit donc pas ici de proposition mais d'éléments de réflexions.

Notre calcul est un exercice abstrait qui consiste à **réduire les écarts de revenus à masse salariale disponible constante**. Ce n'est sans doute pas de la « Grande Economie » mais c'est l'hypothèse la plus raisonnable qui permet de laisser inchangée la consommation totale des Français et la totalité des coûts salariaux. Ces hypothèses sont techniquement discutables mais nous n'espérons pas obtenir mieux que des ordres de grandeur de résultats de projets dont nous n'entendons que les titres. A discuter les détails on perd de vue l'ensemble (*ce qui est parfois le but recherché*).

Remarque subjective : L'avantage de la répartition par l'impôt (vaguement réalisée aujourd'hui, ce qui est à peine évident d'après (1)) est qu'elle donne bonne conscience aux riches et console les pauvres. On peut dire aussi qu'elle contrarie les riches (à quoi bon travailler pour « rien ») et fait sentir aux pauvres qu'ils le sont. On n'abordera pas l'aspect moral des écarts extrêmes qui est un autre sujet.

Je préférerais donc une société où la répartition des richesses ne se fait pas par l'impôt, ce qui permettrait de proposer un impôt proportionnel aux revenus (agréable car facile à comprendre) ou un impôt constant. Dans cette dernière utopie, l'impôt serait négligeable pour les riches et il impliquerait une forte augmentation de revenu net pour les pauvres. Les premiers n'auraient donc pas de raison de fuir vers les paradis fiscaux et les seconds auraient l'illusion d'être plus riches.

Les sources.

Rappelons d'abord que le montant du PIB (qui est une mesure de la richesse nationale) est d'environ 1900 G€ (G€ pour « GigaEuro » = milliard d'euros) rapporté à environ 60 millions d'individus, il correspond à une production de richesse individuelle moyenne de 2650 €/mois.

Les données que nous utilisons ici¹, résument la répartition des revenus imposables par individu de plus de 18 ans pour l'année 2010, soit 50,4 millions d'individus.

Il s'agit des revenus et cela ne représente donc qu'une partie de la richesse. C'en est donc une borne inférieure. *On utilisera dans la suite, par abus de langage, le mot richesse en se fondant principalement sur ces données.*

¹ (<http://www.revolution-fiscale.fr/simulez-votre-propre-reforme-fiscale>),

La tranche la plus riche de la population (arbitrairement $1/100000^{\text{ème}} = 505$ individus) regroupe les revenus de plus de 4,8 M€ (**400 000 € par mois**) et a un revenu moyen de près de **1 M€ par mois** (11 M€/an). Compte tenu de l'allure de la répartition, **le plus riche français a au moins un revenu de 1 500 000 € par mois** (18 M€ par an)

Les données de (1) fournissent aussi la part totale de l'impôt. On peut donc calculer ce qui reste « à dépenser » après impôt qu'on appellera *revenu disponible* et qu'on considèrera dans la suite. C'est sur cette base qu'il faut considérer la répartition de la richesse si on veut envisager de la modifier avec l'impôt (même si nous verrons que ce serait assez difficile car il faudrait créer des impôts négatifs et donc redistribuer).

Il est important de faire remarquer que le patrimoine, qui est en général plus élevé chez ceux qui ont les revenus les plus élevés, augmente le *revenu disponible* si par exemple il correspond à un appartement que l'on habite et dont on n'a pas à payer le loyer. Les chiffres que nous utilisons ne représentent donc, au mieux, que les revenus disponibles déclarés.

Avec ces hypothèses, et en classant les *revenus mensuels* (plus parlants) *disponibles* par ordre décroissant, on obtient la courbe de la figure 1.

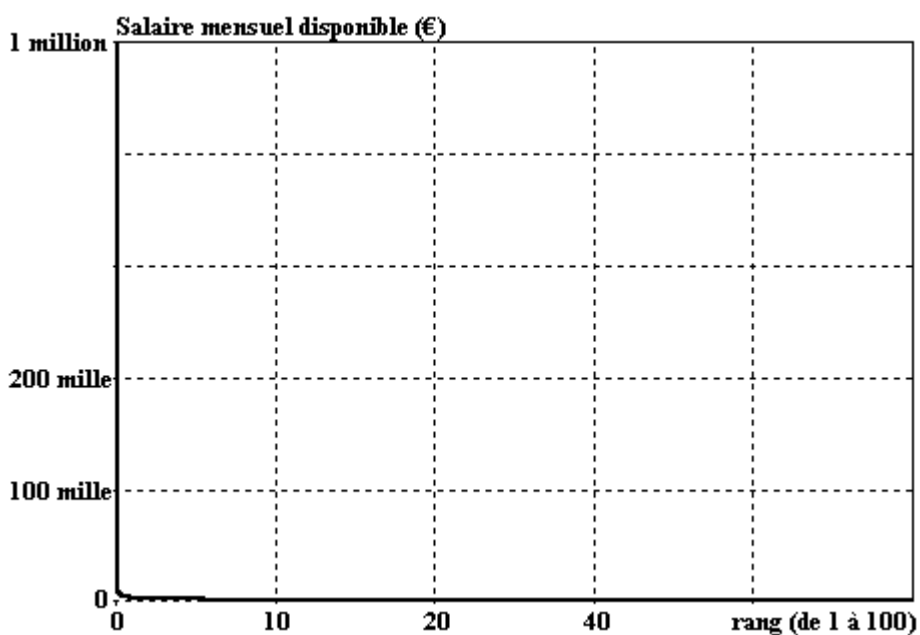
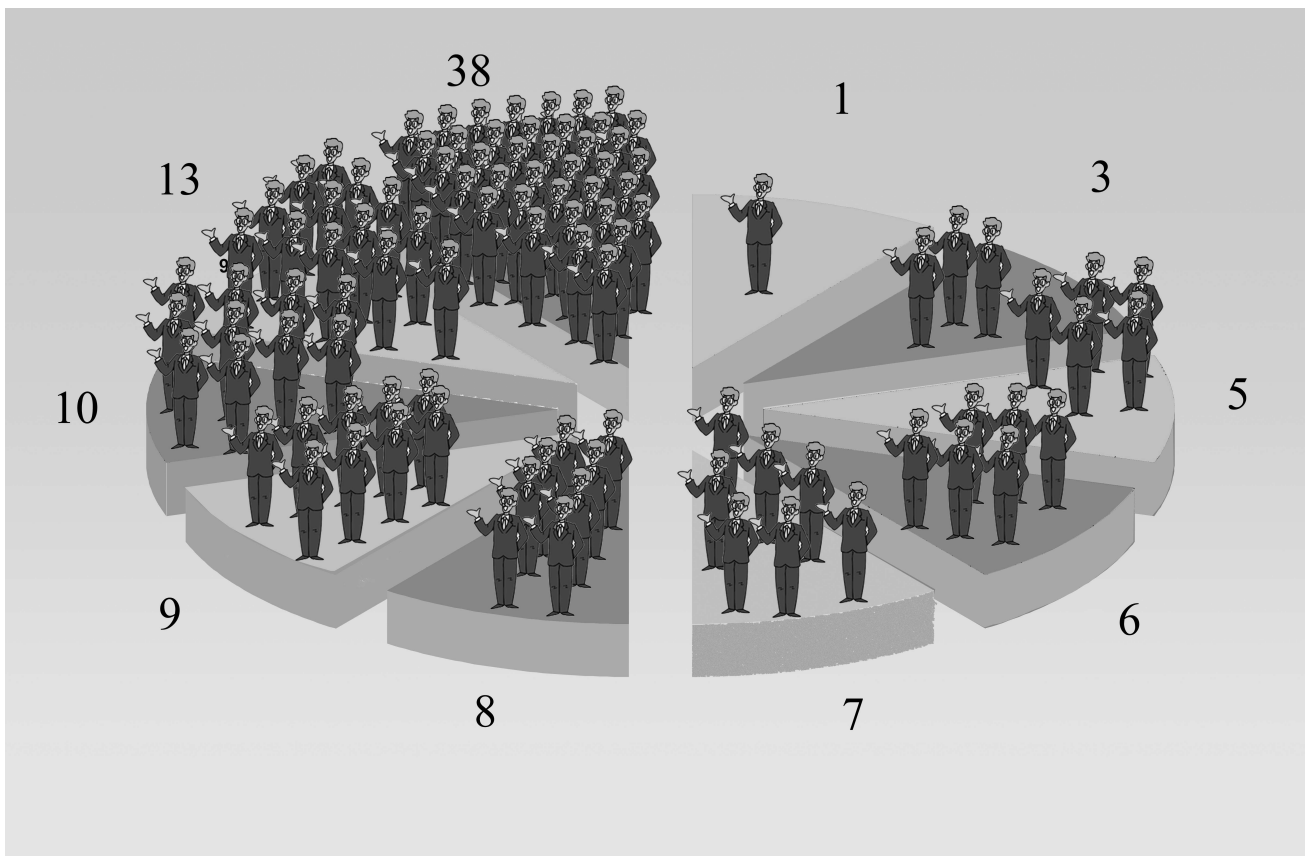


Figure 1. Répartition des revenus mensuels disponibles par ordre décroissant

Cette courbe est quasiment illisible. En effet, le plus haut revenu disponible vaut environ **deux mille cinq cent fois le RSA**.

Pour plus de lisibilité, on peut diviser en dix parts le « gâteau » représentant la totalité des revenus disponibles et voir à quel pourcentage de la population revient chaque part (sur la figure, chaque 1% est représenté par un individu).



Répartition des revenus en parts égales et affectation de chaque part selon la richesse individuelle.

Pour revenir à une courbe et pour plus de lisibilité que la figure 1, on « oublie » les plus hauts revenus pour prendre comme maximum la valeur de 10 000€ par mois – sachant qu'on **laisse ainsi de côté un dixième du gâteau** (les 1% les plus riches qui ont à eux seuls 10% du revenu disponible). En coupant à 20000€ /mois on laisserait de côté 0,2% des plus riches qui ont à eux seuls 4% du revenu disponible

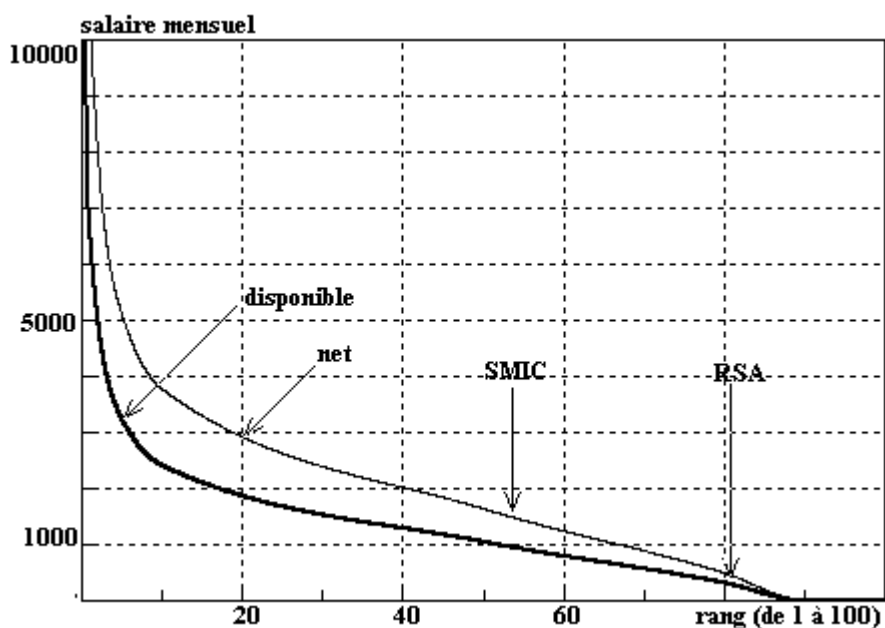


Figure 2. Répartition des revenus disponibles par ordre décroissant.

On remarquera que cette répartition fait apparaître qu'environ 10% de cette population (des plus de 18 ans) est sans revenu. On peut espérer qu'il s'agit pour l'essentiel d'une population jeune (lycéens attardés, étudiants) à la charge de leur famille.

Le SMIC, ramené en revenu disponible, a une valeur mensuelle de 1280 €. On voit sur la figure 2 que **40% de la population a un revenu inférieur au SMIC.**

Le RSA (le plus faible pour une personne célibataire), ramené en revenu disponible a une valeur mensuelle de 448 €. On voit sur la figure 2 que 19% de la population de plus de 18 ans a un revenu plus faible.

D'autre part, et faute d'en connaître l'origine précise, on gardera la même proportion d'individus sans revenus.

Ces hypothèses sont sans doute très fortes, mais elles sont commodes si on veut comprendre en s'appuyant sur des bases un peu concrètes le sens de la réduction des écarts de revenus. On verra d'ailleurs que réduire le rapport des revenus extrêmes à 20 – comme le propose le PS – peut se traduire de multiples façons. C'est une façon de dire que ce discours n'a pas de sens tant qu'il se limite à l'affichage de ce chiffre. Il n'aurait d'ailleurs pas plus de sens avec l'affichage d'un autre chiffre. Rappelons que le rapport actuel (avec la définition raisonnable proposée ci-dessous) est de plus de 2500.

Il faut d'abord définir les revenus extrêmes. **Pour le plus élevé**, prenons le chiffre de **1 000 000 €**, qui est plus faible que le plus haut revenu mais qui est plus représentatif puisqu'il est à peu près égal au revenu moyen des 500 individus les plus riches (1 sur 100 000).

Pour le plus faible, prenons le RSA minimum, de **450 € par mois**.

Rapport 20 ou 100 entre les revenus extrêmes.

Réduction des écarts de revenus **d'un facteur 250** (de 2500 à 20) ou **d'un facteur 25** (de 2500 à 100) si on considère le **rapport entre le plus haut revenu et le RSA** – on dit écart par abus de langage puisqu'il s'agit du rapport entre les revenus. Le moyen d'y parvenir est d'augmenter le RSA et diminuer le plus haut revenu.

A – Méthode à la chinoise (du temps de Mao)

Une façon naturelle de le faire est de réduire d'un facteur 125 (ou 25) la différence entre tous les revenus et le RSA, ce qui mettra l'écart à 20 (ou à 100) comme on le souhaite.

On observe immédiatement que cette façon de faire conduit à une répartition « à la chinoise », où le pouvoir d'achat est le même pour tous sauf pour quelques exclus et quelques privilégiés. Le RSA et le SMIC auraient donc une valeur comparable (et un seul suffirait) d'environ 2000 €. 40% des plus de 18 ans verraient leur revenu très sensiblement diminuer, et 50% le verraient très sensiblement augmenter.

On imagine mal que la promesse de ramener à 20 le rapport entre les revenus extrêmes puisse être tenue de cette façon.

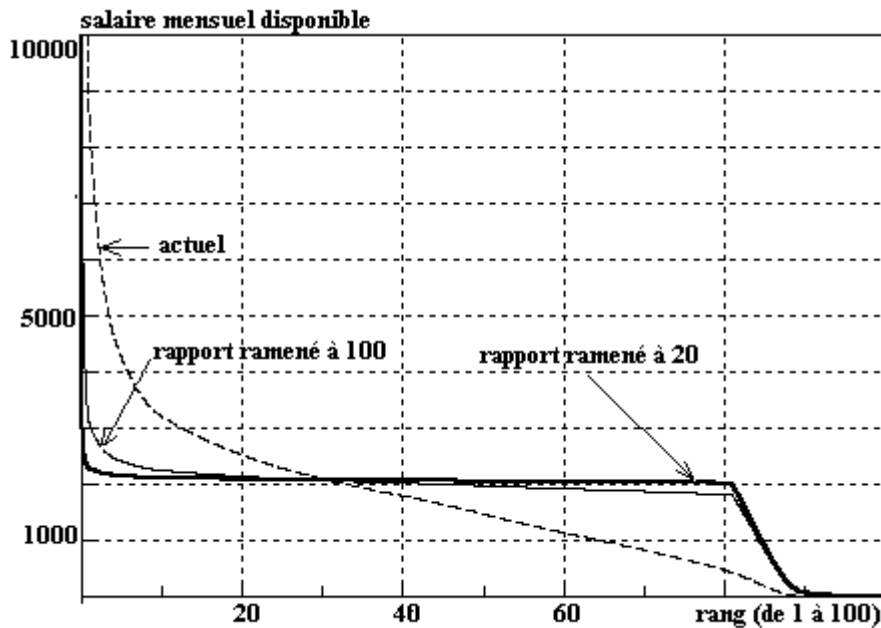


Figure 2. Répartition « à la chinoise ».

B. Méthode consensuelle.

Il faut donc envisager une autre méthode. En observant l'évolution actuelle linéaire entre les 20% et les 80%, on peut penser qu'elle représente une statistique qui traduit une sorte d'équilibre social. On peut imaginer que cette notion d'équilibre social pourrait s'étendre un peu plus vers les riches. En appliquant cette méthode qui consiste à conserver les différences de revenus dans la zone (20%-80%) on obtient les résultats suivants (pour un rapport final de 20 et de 100) – figure 3.

Cette méthode permet au passage de détruire l'idée reçue que les hauts revenus sont en trop petit nombre pour qu'une redistribution soit sensible pour les plus pauvres.

On voit qu'il n'en est rien puisque le gain mensuel supplémentaire pour quasiment 90% de la population est d'environ **370 €**.

Seuls les plus hauts revenus (supérieur à 3500 € et représentant 8% de la population) sont pénalisés par la réforme.

A noter qu'à part pour quelques hauts revenus, la réduction à un facteur 100 ou à un facteur 20 donne à peu près le même résultat, signe sans doute de cohérence.

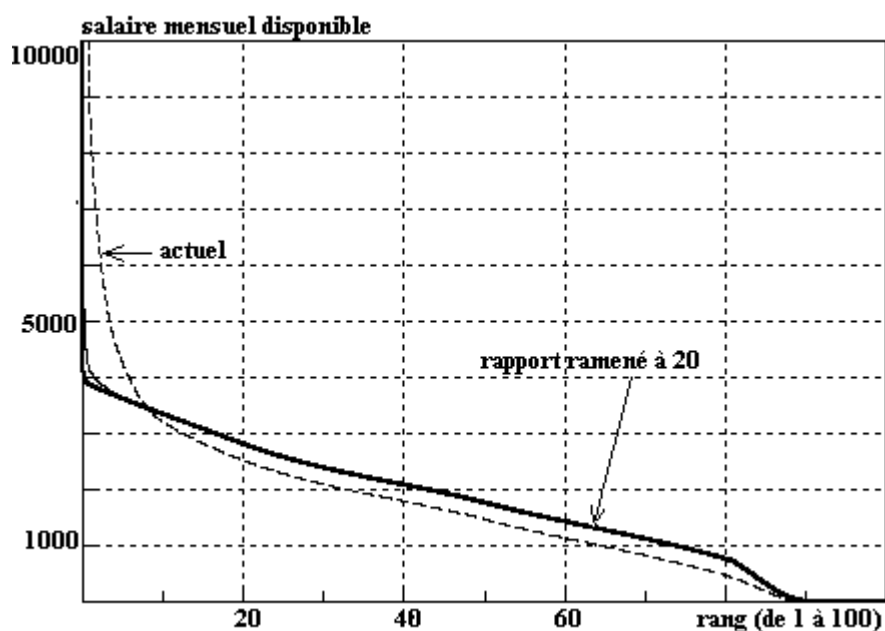


Figure 3. Répartition « consensuelle ».

Illustration avec quelques cas particuliers.

Pour fixer autrement les idées, on représente sur le tableau suivant ce que pourrait être, avec ces hypothèses, l'évolution des revenus de professions particulières choisies au hasard.

	A	B	C	D	E	F	SMIC	G	RSA
Brut actuel	1 000 000	20 000	5 000	2 600	2 000	1 800	1 360	1 000	450
Net actuel	866 500	15 100	4 150	2 270	1 780	1 610	1 240	930	430
Chinoise (20)	40 100	2 650	2 170	2 090	2 065	2 055	2 040	2030	2 000
Consensuelle (20)	12 500	3 970	3 610	2 550	2 060	1 890	1 520	1201	710

A : Trader ou grand PdG

B : Grand dirigeant

C : Professeur d'Université classe exceptionnelle – Ingénieur marketing

D : Maître de Conférences – Directeur d'agence bancaire

E : Technicien de maintenance

F : Professeur des écoles

G : Caissier (ère) de supermarché

Que peut-on faire par l'impôt ?

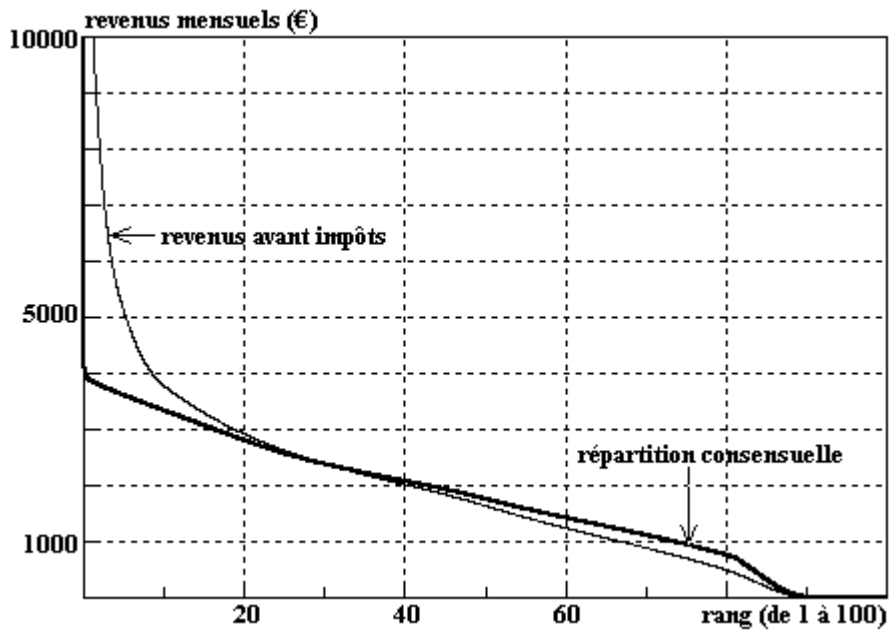


Figure 4. Répartition « consensuelle » et impôt.

Pour ce qui est de la répartition « à la chinoise » il est clair que l'impôt n'est pas une solution réaliste. En revanche, la figure (4) montre qu'il suffirait d'envisager un crédit d'impôt modéré pour atteindre la répartition consensuelle. Cette façon de faire n'est toutefois pas évidente et il faudrait certainement préférer une revalorisation des bas revenus obtenue par un autre moyen... mais c'est une autre affaire.

Conclusion

Espérons que ces simulations inspireront des réactions chez ceux qui ont une véritable compétence en économie. Il me semble qu'une répartition des revenus du type (modéré) précédent serait de nature à apporter la paix sociale et à relancer la consommation intérieure dont on dit que les dépenses des bas revenus lui sont favorables. S'il contribuait à éliminer la pauvreté, il rendrait aussi l'environnement urbain plus agréable aux plus favorisés...

Je m'abstiens de commentaires économiques supplémentaires car il me semble que les raisonnements d'économiste de comptoir peuvent se retourner comme une chaussette. Nous savons qu'il existe heureusement des économistes sérieux et ouverts pour proposer un fonctionnement adapté à un choix social, à l'opposé de ce qui se fait aujourd'hui où la tendance est plutôt d'adapter le social à l'économie.